

## De l'inégalité du genre à l'accès aux terres dans le Territoire de Masisi : cas du groupement bashali-mokoto 2000 à 2001

Par : MEMA BAHZOZI EZÉCHIEL, Assistant du deuxième mandat, à L'institut Supérieur de Développement Rural de Goma : +243 975598981,  
[ezechielmema@gmail.com](mailto:ezechielmema@gmail.com)

### Résumé

L'accès des femmes à la terre a été de tout temps un problème crucial, en général dans la province du Nord-Kivu, frappant particulièrement les femmes du groupement de Bashali-Mukoto en territoire de Masisi.

L'analyse de l'inégalité du genre à l'accès aux terres dans le territoire de Masisi groupement Bashali-Mukoto montre que cette inégalité se justifie par plusieurs facteurs entre autres l'existence des coutumes défavorables à la femme en matière foncière ; l'absence ou non application des lois sur les problèmes fonciers et l'ignorance de l'existence des lois qui pourraient valoriser leurs droits.

La promotion du genre étant d'actualité dans le monde entier, plus précisément en R.D. Congo, l'accès aux terres partout sans distinction de sexe et d'une importance capitale. Il faut qu'il y ait sensibilisation de la communauté sur le contenu du droit foncier en vue de mettre fin au problème d'inégalité du genre à l'accès aux terres dans le groupement Bashali-Mukoto en Territoire de Masisi.

**Mots-clés :** *Genre ; Territoire ; Groupement ; Terre ; Inégalité*

### Abstract

Women's access to land has always been a crucial problem, generally in the Province of North Kivu, particularly affecting the woman of Bashali-Mokoto in the Territory of Masisi.

The analysis of gender inequality in access to land in the Territory of Masisi groupement of Bashali-Mokoto shows that this inequality is justified by several factors, including the existence of customs unfavorable to women in land matters, the absence or no-enforcement of laws on land issues and ignorance of the existence of laws that could enhance their rights.

The promotion of gender being topical all over the world, more precisely in the DRC, access to land everywhere without distinction of sex is of paramount

importance. The community needs to be sensitized on the content of land rights in order to put the end to the problem of gender inequality in access to land in the Bashali-Mokoto groupement in the Masisi Territory

**Key-words :** *Gender, Territory ; Groupement ; Land ; Inequality.*

## **INTRODUCTION**

En Afrique, la femme trime toute sa vie sur une terre qu'elle ne possède pas pour produire ce qu'elle ne contrôle pas et si son mariage se termine par divorce ou la mort de son mari, elle peut être renvoyée les mains vides.<sup>1</sup>

Les femmes ont occupé depuis longtemps en Afrique, une place inférieure à celle des hommes. Même s'il faut souligner qu'en matière sociale, la femme négro-africaine traditionnelle assume les mêmes responsabilités que l'homme. Elle jouit des mêmes droits et prérogatives.

Non seulement elle est sujet d'héritage à part entière et égale mais dans toutes les communautés majoritaires à système matrilineaire, la femme est la source unique de l'héritage et de légitimité de tout commandement.

Les femmes africaines ont été privées de leur droit par l'administration coloniale. En effet, ayant constaté avec étonnement que la femme négro-égyptienne, africaine d'une manière générale jouissait d'un statut social de liberté et de responsabilité totale, et craignant que cette situation ne suscite chez la femme grecque totalement soumises aux caprices de l'homme grec, une révolte, ils décident de priver l'égyptienne des droits.<sup>2</sup>

La femme africaine a depuis longtemps occupé une place de subordonné à l'homme. Le régime patriarcal a pendant longtemps dominé en Afrique.<sup>3</sup>

L'égalité hommes-femmes est assurée dans les textes de lois et réglementations au niveau national, régional et international.

Néanmoins malgré les efforts entrepris par l'Etat, les programmes nationaux plateforme multifonctionnelle (PTF), les ONG et les associations ; il y a des difficultés

---

<sup>1</sup> MARGUETTE HANE, Analyse socio-Anthropologique de l'accès des femmes au foncier et son impact sur la sécurité Alimentaire, Mémoire de Master II, 2011-2012 P127-P128

<sup>2</sup> Fatou FOW, Avril 2011, lettre d'analyse politique et électorale : Femmes, Participation politique et gouvernance démocratique Année 1, n° 04

<sup>3</sup> Yvelines Nicolas, 2008, Introduction au concept de genre et développement, In « genre et développement » les auteurs des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent échangeant sur leurs pratiques, Paris Harmattan P35

dans la mise en œuvre des droits des femmes, en particulier les droits fonciers. Mais les nouvelles politiques constituent un espoir pour les femmes du Burkina-Faso. Il faut maintenant un engagement de tous les autres à promouvoir les droits fonciers des femmes. Pas développement sans terre et sans femmes.<sup>4</sup>

Les femmes sont au centre de l'alimentation des foyers même si on ne compte pas beaucoup des femmes chefs des ménages. Aux Etats-Unis et Caraïbe, seules A% des femmes sont chefs de ménage. Selon la FAO, en Amérique Latine, plus de 60 millions des femmes rurales travaillent quotidiennement plus des 12 heures par jour pour assurer la subsistance

De leurs familles. Des chiffres statistiques indiquent qu'elles contribuent au revenu familial de la région à hauteur d'environ 48%. Mais il faut noter qu'en Europe et aux Etats-Unis se développe une nouvelle forme de ménage appelée la famille monoparentale. Dans ce cas c'est seulement la mère ou le père qui vit avec les enfants, celle-ci est impérativement le chef de ménage. Ce statut de chef de ménage est très lié au rôle joué par les femmes dans l'alimentation des membres du foyer.

La discrimination de la femme africaine attribuée à la tradition de ce continent n'est que pure calomnie. Il souligne que cette interprétation fut la traite première atteinte barbaresque à la supériorité spirituelle et culturelle de l'Afrique noire sur le reste du monde méditerranéen.

Les femmes participent ainsi activement à l'agriculture. Elles ont des responsabilités très différentes de celles des hommes tout au long de la période agricole.<sup>5</sup>

Elles s'occupent surtout des travaux de semis, de sarclage et de la récolte. Mais dans l'après-récolte aussi, elles s'occupent aussi des commerces de certains produits agricoles et ou leurs transformations, pour assurer la dépendance et les besoins quotidiens du ménage. Dès qu'il s'agit de la commercialisation des produits de rente ce sont les hommes qui s'en occupent. Ce qui montre encore une fois l'étroitesse des responsabilités conférées à la femme africaine.

En Afrique, les femmes n'ont pas toujours la reconnaissance de leur capacité productrice mais aussi de leur capacité à mener des activités de grandes envergures. C'est ainsi que les femmes cheffes de famille n'existent que par ce que l'homme est décédé, émigré ou malade. De ce fait, le nombre de ménage dirigé par la femme s'accroît en Afrique subsaharienne, 31% des ménages ruraux sont dirigées par des

---

<sup>4</sup> TABLE RONDE sur l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest (Burkina-Faso 2-4 juillet 2008 P8)

<sup>5</sup> Yvelines NICOLAS, 2008. Op.cit. P27

femmes. Quoi qu'il en soit la tradition africaine a revêtit depuis longtemps son image actuelle d'une société favorisant l'homme.<sup>6</sup>

Les femmes étant exclues de toutes formations leur amenant vers une autonomie ; l'histoire de femmes congolaises ne se distingue pas, en des points de l'histoire de la femme africaine. En effet, la femme congolaise et africaine d'une manière générale a depuis longtemps été considérée plus comme une propriété de l'homme, qu'une personne rationnelle de la même trempe que les hommes ce qui ne la permet pas à une accessibilité à la terre au même titre que l'homme.

Les femmes congolaises sont ainsi sous la tutelle des hommes et celles-ci accèdent rarement au poste chez la famille.

Tous les codes africains de la famille, élaborent au début des indépendances, ont confirmé, voire renforcé, le rôle de l'homme comme chef de la famille. Ainsi le code congolais, lui permettrait d'accéder seul de la résidence conjugale qui, dans la majorité des traditions, était négociée par les familles des conjoints, ou de s'opposer à l'exercice d'une profession par la femme. Ainsi la révision de ces dispositions, grâce aux efforts des associations féminines, a constitué l'une des premières victoires de la décennie de Nations-Unies pour la femme en R.D. Congo.

Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme traduisent les relations de domination qui caractérisent les rapports hommes/femmes. Cela limite la femme dans son épanouissement et la jouissance de ses droits dans tous les domaines de la vie<sup>7</sup>.

En R.D.C en général et dans le groupement BASHALI-MUKOTO en particulier, l'organisation sociale traditionnelle de la société de ce groupement et de type patriarcal et patrilinéaire. C'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage et prend les décisions capitales. La femme quant à elle, a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique, elle réalise les travaux ménagers et prend soin des enfants et autres membres de la famille. Bref, décisions qu'en R.D. Congo l'autorité familiale et masculine.

C'est ainsi que la problématique de la présente étude porte sur les causes et l'impact de non accès de la femme à la terre au même titre que l'homme dans le groupement BASHALI-MUKOTO, étant une source d'inégalité du genre.

Cette question principale va guider notre étude qui referme des intérêts multiples de par l'acuité du domaine de recherche.

La persistance de l'application des règles coutumières défavorables, la non reconnaissance de droit foncier par les femmes et. /ou non valorisation de ces droits,

---

<sup>6</sup>SaaliceSammaMalaabo Kanji, 1997, Les droits de la femme africaine d'hier à demain, Xamal, Saint-louis pp14,15

<sup>7</sup> Moustapha Ngaidé, RokhayaCisséchambaz. Juin 2007, Genre et décentralisation au Sénégal : contribution à la réforme de la décentralisation, IE Afrique.

la volonté des hommes de maintenir les femmes dans une dépendance économique, Faibles revenus ne permettant pas une exploitation des terres et l'ignorance de l'existence des lois qui pourraient leur permettre de faire valoir leurs droits/ et ne jouent pas grand rôle dans la sécurité alimentaire locale car il y a insuffisance des outils nécessaires telles sont les causes de l'inégalité du genre se justifiant par le non accès de la femme à la terre au même titre que l'homme.

Aujourd'hui dans le groupement BASHALI-MUKOTO s'observe une baisse de production agricole, conflit éternel entre membres de la famille comme conséquence négative de l'accès difficile par la femme à la terre au même titre que l'homme ; cette dernière ne joue plus un grand rôle dans la sécurité alimentaire locale.

Vu l'ampleur du problème faisant objet de notre étude, certaines stratégies ci-dessous sont proposées afin de trouver solution au problème de non accès à la terre par la femme au même titre que l'homme dans le groupement BASHALI-MUKOTO en territoire de Masisi, un problème favorisant l'inégalité du genre.

La présente étude se fixe comme objectif de voir connaître le degré d'accès et d'implication des femmes dans la gestion foncière, étudier le rôle joué par les femmes dans la sécurité alimentaire du groupement BASHALI-MUKOTO et proposer les stratégies pouvant résoudre tant soit peu le problème du non accès de la femme à la terre au même titre que l'homme dans le groupement BASHALI-MUKOTO.

## **I. CADRE METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE**

Dans le cadre de notre étude la méthode fonctionnelle nous a permis de comprendre le rôle du genre et son impact tel qu'ils sont perçus par les membres des communautés rurales, formant une société globale d'une part et dans la marche de ceux-ci vers le développement d'autre part. Il s'agit du rôle domestique ou reproductif ou économique et du rôle politique. Cette méthode m'a permis de comprendre pourquoi il n'y a inégalité du genre par rapport à l'accession à la terre dans le groupement BASHALI-Mukoto, un problème qui date de nos aïeux dit à l'ignorance de la population marginalisée.

La monition du genre féminin dans la gestion foncière aurait un impact très positif au développement du milieu.

La méthode fonctionnelle a été soutenue par certains techniques dans la collecte des données, il s'agit entre autre de l'observation directe, l'interview structurée et la technique d'analyse documentaire.

## II. PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

Cette section concerne la présentation de notre échantillonnage et nos enquêtes proprement dit de la présente étude qui concerne le groupement BASHALI-MUKOTO en territoire de Masisi.

La présente étude effectuée en territoire de Masisi groupement BASHALI-Mukoto a fait objet d'un échantillon de 200 personnes pris au hasard. Lesquelles personnes remplissant les mêmes caractéristiques de notre Univers d'enquête.

### Tableau N°1 les facteurs favorisant le non accès à la terre par une femme

Plusieurs facteurs concourent à l'existence d'inégalité du genre à dans l'accès à la terre dans le groupement BASHALI-MUKOTO. Nos enquêtes en ont énuméré les principales qui sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Question	Facteurs	Nombre	%
Quels sont les facteurs favorisant le non accès de la femme à la terre au même titre que l'homme dans le groupement BASHALI-MUKOTO ?	Absence ou non Application des lois sur les problèmes fonciers	42	21%
	Existence des coutumes défavorables à la femme en matière foncière	100	50%
	La position de subordination de la femme	16	8%
	Ignorance de l'existence des lois qui pourraient leur permettre de faire valoir leurs droits	42	21%
	Total	200	100

Source Nos enquêtes sur terrain

A travers ce tableau, 42 enquêtes, soit 21% ont précisé l'absence ou non application des lois sur les problèmes fonciers comme un facteur du no accès de la femme à la terre au même titre que l'homme dans le groupement BASHALI-

MUKOTO, 42 enquêtes, soit 21% ont prouvé que l'ignorance de l'existence des lois qui pourraient leur permettre de faire valoir leurs droits c'est l'un des facteurs, les enquêtes, soit 50% affirmant que c'est l'existence des coutumes défavorables à la femme en matière foncière. Et 16 enquêtes soit 8% montrent que la position de subordination de la femme c'est un facteur expliquant la difficulté de la femme à accéder à la terre au même titre que l'homme.

Tous ces facteurs sont la base d'un accès difficile de la femme à la terre au même titre que l'homme, facteur favorisant l'inégalité du genre en groupement BASHALI-MUKOTO.

### **Tableau N°2 Relatif à la reconnaissance coutumière en matière de l'accès à la terre par la femme**

Le tableau N°2 nous renseigne sur le degré de reconnaissance coutumière sur l'accès de la femme à la terre dans le groupement BASHALI-MUKOTO.

Question	Reconnaissance	Nombre	%
Selon votre coutume la femme a-t-elle droit à la terre dans le groupement BASHALI-Mukoto	Oui	150	75
	Non	50	25
	Total	200	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Sur 150 enquêtes, soit 75% ont confirmé que la femme n'a pas droit à la terre dans le groupement BASHALI-MUKOTO et 50 enquêtés soit 20% montrent que la femme de ce groupement a droit à la terre.

Le présent tableau montre à suffisance que la majorité de femme du groupement BASHALI-MUKOTO n'a pas droit à la terre ce qui nouvel à suffisance que la promotion de genre dans ce milieu n'a pas une place favorable, toute fois ce groupement est vécu par le Hutu et les Hunde qui, certains ont compris la valeur d'une dans la répartition de l'héritage coutumier ; cela se justifie par 50 enquêtés soit 25% sur terrain.

### **Tableau N°3 : Les Modes d'accès aux terres par les femmes**

Les modes d'accès aux terres par les femmes dans le groupement Bashali-Mukoto ne respectent pas les textes légaux, cela dû à l'ignorance caractérisant les coutumiers du milieu qui aujourd'hui pourra engendrer un éternel problème entre l'homme et la femme de Bashali-Mukoto, ci-dessous les modes d'accès à la terre par la femme dans le tableau :

Question	Mode d'accès	Nombre	%
Comment les femmes du groupement de Bashali-Mukoto acquièrent les terres	Par achat	100	50%
	Par héritage	42	21%
	Par Location	42	21%
	Par un don	16	8%
	Total	200	100%

Source : Nos enquêtes sur terrain

Cent enquêtes, soit 50% affirmant que les femmes en groupement Bashali-Mukoto acquièrent les terres par achat, 42 enquêtés soit 21% montrent que c'est par héritage, 42 enquêtés soit 21% évoquent que c'est par location tandis que 16 enquêtés soit 8% prouvent que les femmes dans le groupement Bashili-Mukoto acquièrent les terres par un don.

Tous les modes d'accès aux terres par les femmes dans ce groupement sont faits en dissonance sans respect des textes légaux, voir même dans une ignorance totale par les coutumiers de ce groupement.

#### Tableau N°4 : Impact du non accès de la femme à la terre

La population de ce groupement vit l'inégalité du genre dans la gestion foncière et cette dernière a un impact négatif sur la vie sociale des membres de la communauté qui à son tour a des conséquences fâcheuses sur le statut humaniste que voici dans le tableau ci-dessous :

Question	Conséquences	Nombre	%
Quel est l'impact du non accès de la femme à la terre au même titre que l'homme dans le groupement Bashali-Mukoto	Confit entre membres de la famille	84	42%
	Non Scolarisation des enfants	50	25%
	Insécurité économique dans les ménages	42	21%
	Inconsidération de la femme dans la société	24	12%
	Total	200	100%

Source : Nos enquêtes sur terrain

Au vu de la lecture du tableau ci-haut, 84 enquêtés, soit 42% précisent que les conflits entre membres de la famille sont la principale conséquence du problème de non accès à la terre par la femme au même titre que l'homme dans le groupement Bashali-Mukoto, 50 enquêtés, soit 25% que c'est la non scolarisation des enfants,



42 enquêtés soit 21% affirment que c'est l'insécurité économique dans les ménages tandis que 24 enquêtés soit 12% prouvent que l'inconsidération de la femme c'est l'une aussi des conséquences du non accès de la femme à la terre au même titre que l'homme.

Le présent tableau prouve à suffisance que dans le non accès de la femme à la terre au même titre que l'homme a un impact négatif sur la vie sociale de ce groupement ou l'inégalité du genre soit son ampleur à travers la pratique traditionnelle coutumière où l'on considère que la femme doit hériter une terre de son mari qui l'aurait pris à mariage.

**Tableau N°5 : Voies de Sortie du problème d'inégalité du Genre**

Question	Stratégies	Nombre	%
Que faire pour amener la femme du groupement Bashali-Mukoto à accéder à la terre au même titre que l'homme	Vulgariser la loi foncière de la R.D.C	120	60%
	Sensibiliser la communauté sur la promotion du genre	20	10%
	Sensibiliser la communauté sur le contenu du droit coutumier	60	30%
	Total	200	100%

Source : Nos enquêtes sur terrain

Tout problème social nécessite une solution sociale ; ainsi tel que le tableau ci-dessus le reflète, 120 enquêtés soit 60% ont retenu la vulgarisation de la loi foncière comme voie de sortie d'inégalité du genre dans la gestion foncière, 60 enquêtés soit 30% proposent la sensibilisation de la communauté sur le contenu du droit coutumier et 20 enquêtés soit 10% ont estimé que la sensibilisation de la communauté sur la promotion du genre est une stratégie pouvant résoudre tant soit peu le problème d'inégalité du genre afin d'un accès équitable d'une femme à la terre au même titre que l'homme dans le groupement Bashali-Mukoto.

## CONCLUSION

L'inégalité du genre dans l'accession aux terres en territoire de Masisi, Gouvernement Bashali-Mukoto est un problème dangereux sur la vie de la communauté.

Cette étude a beaucoup d'implication et peut servir utilement aux décideurs politiques et leaders de la communauté et à d'autres chercheurs dans l'établissement

des causes d'inégalité du genre dans un espace donné et dans l'effort de la réduction de cette dernière.

Plusieurs facteurs expliquent le problème d'inégalité du genre dans l'accession aux terres en gouvernement Bashali-Mukoto ; les enquêtes sur terrain montrent que l'existence des coutumes défavorables à la femme en matière foncière c'est un facteur majeur de ce problème précisent 100 enquêtés soit 50%, l'absence ou non application des lois sur les problèmes fonciers affirment 42 enquêtés soit 21%, l'ignorance de l'existence des lois qui pourraient leur permettre de faire valoir leurs droits proposent 42 enquêtés soit 21% et 16 enquêtés soit 8% montrent que la position de subordination de la femme constituent un facteur expliquant l'inégalité d'accession à la terre par la femme au même titre que l'homme dans le groupement Bashali-Mukoto.

En groupement Bashali-Mukoto nos enquêtes prouvent à suffisance les femmes acquièrent les terres par achat affirment 100 enquêtes soit 50%, par héritage précisent 42 enquêtés soit 21%, par location affirment 42 enquêtés soit 21% tandis que 16 enquêtés soit 8% acquièrent leurs terres par dons.

L'impact négatif qu'à l'inégalité du genre sur la vie de la communauté locale du groupement de Bashali-Mukoto a des conséquences comme les conflits entre les membres de la famille précisent 84 enquêtés soit 42%, la non scolarisation des enfants affirment 50 enquêtés soit 25%, l'insécurité économique dans les ménages montrent 42 enquêtés soit 21% et la non considération de la femme dans la société comme conséquence confirment 24 enquêtés soit 12%.

Partant, voulant satisfaire aux besoins de certains en famille, cela a engendré des conséquences fâcheuses sur la né de la communauté locale entière entraînant un conflit éternel faucheur de la promotion du genre dans ce groupement les stratégies ci-dessous ont été épinglées par les enquêtes comme voies de sortie : 120 enquêtes soit 60% proposent la vulgarisation de la loi foncière de la R.D.Congo, la sensibilisation de la communauté sur le contenu du droit coutumier affirment 60 enquêtés soit 30% et 20 enquêtés soit 10% proposent qu'il y ait sensibilisation de la communauté sur la promotion du genre.

La mise en pratique des stratégies ci-haut permet une bonne compréhension de la promotion du genre et genre et éradiquer tant soit peu l'égoïsme caractérisant notre coutume culturelle voulant constituer un goulot d'étranglement dans le territoire de Masisi, Groupement Bashali-Mukoto.

## **ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES**

1. MARGUETTE HANE, Analyse socio-Anthropologique de l'accès des femmes au foncier et son impact sur la sécurité Alimentaire, Mémoire de Master II, 2011-2012 P127-P128.
2. Fatou FOW, Avril 2011, lettre d'analyse politique et électorale : Femmes, Participation politique et gouvernance démocratique Année 1, n° 04.
3. Yvelines Nicolas, 2008, Introduction au concept de genre et développement, In « genre et développement » les auteurs des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent échangent sur leurs pratiques, Paris Harmattan P 35.
4. TABLE RONDE sur l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest (Burkina-Faso 2-4 juillet 2008 P8)
5. SaaliceSammaMalaabo Kanji, 1997, Les droits de la femme africaine d'hier à demain, Xamal, Saint-louis pp14,15.
6. Moustapha Ngaidé, RokhayaCisséchambaz. Juin 2007, Genre et décentralisation au Sénégal : contribution à la réforme de la décentralisation, IE Afrique.